



ZONE DE DISTRIBUTION : RESEAU PRINCIPAL

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

Eau de qualité bactériologique satisfaisante.
Eau de bonne qualité physico-chimique, hormis ponctuellement pour les paramètres Fer et Turbidité.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LES NOUVELLES CARDERIES. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 24052 personnes sur 7 communes (LAGRAULIERE, NAVES, SAINT-CLEMENT, SAINT-JAL, SEILHAC, TULLE, UZERCHES). Le responsable des installations est : « SIAEP DE PUY DES FOURCHES-VEZERE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP DE PUY DES FOURCHES-VEZERE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **56**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **4,98 mg/L**
Valeur maxi : **6,6 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **182**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

TURBIDITÉ

A

Bonne qualité. Référence de qualité ponctuellement non respectée

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **54**
Conformité : **96 %**
Valeur maxi : **5,6 NFU**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PH

Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.

Nombre de prélèvements : **54**
Valeur moyenne : **7,92 unité pH**
Valeur maxi : **8,3 unité pH**

ALUMINIUM

Très bonne qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **7,25 microgramme/L**
Valeur maxi : **11 microgramme/L**

FER

Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Dépassements ponctuels de la référence de qualité

Nombre de prélèvements : **54**
Valeur moyenne : **40,6 microgramme/L**
Valeur maxi : **590 microgramme/L**

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/03/2025

UDI 019004415

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.